Utiliser de manière autonome Telepac

Objectifs
Savoir utiliser Telepac de manière autonome afin d'effectuer seul les télé-déclarations de demande d'aide PAC : • Connaître les principales nouveautés de la PAC ayant un impact sur la déclaration PAC

Enjeux
Aujourd'hui, l'objectif du ministère de l'agriculture est que les télé déclarations du dossier PAC (Telepac) remplacent les déclarations papier et deviennent le seul mode de déclaration existant. Ces déclarations sur internet (https://www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/auth/accueil.action) permettent notamment une sécurisation des procédures, une performance dans les déclarations et une diminution des coûts administratifs. La déclaration PAC reste un élément majeur de la gestion des entreprises agricoles. Aussi l'enjeu est de préparer les exploitant(e)s agricoles pour qu'ils puissent utiliser cet outil en toute autonomie. https: //www3.telepac.agriculture.gouv.fr/telepac/pdf/tas/2015/Dossier-PAC-2015_TelePAC_presentation.pdf

Contenu
Rappels sur l'admissibilité des surfaces, les aides (1er et 2ème pilier) et la conditionnalité.
Présentation des nouveautés de la campagne 2016.
Présentation des formulaires du dossier PAC et des documents nécessaires à la télédéclaration
Les principales fonctionnalités du logiciel.
Les différentes étapes de la saisie :
- Créer son compte
- Utiliser l'outil graphique et cartographique,
- Enregistrer des cultures,
- Réaliser la demande d'aide

Infos complémentaires

Durée de la formation 1 jour(s)
Date limite d'inscription 02/05/2019

Tarifs
Adhérent 119€
Non adhérent 119€
Non agricole 119€
gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA
Une contribution de 21 euros vous est demandé.

Plus de renseignements
Céline Mendes
celine.mendes@bio34.com
CIVAM bio 34
Maison des Agriculteurs B
Mas de Saporta CS 50023
34875
LATTES
Tel. 04 67 06 23 90
N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %

Repas tiré du sac

Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

02 mai 2019 09:00 - 17:00 (7hrs)	34000	Céline Mendes

Financeur(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _

Prénom _

Adresse : _

Code postal : _

Commune _

Courriel _

Téléphone _

EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation (Voir la fiche)